

Procès-verbal

Assemblée générale (AG) A de la Fédération dentaire internationale (FDI)

Date : 10 septembre 2024 **Horaires :** 09h00 – 12h30 **Lieu :** Congrès dentaire mondial de la FDI - Istanbul (Türkiye)
14h00 – 17h30

Présents : Le Président de la FDI, le Président élu, le Trésorier, le Directeur exécutif, 9 Conseillers et la Présidente de l'Assemblée générale ; 68 Associations Membres Réguliers (137 Délégués de Membres Réguliers), les Représentants de l'Association Membre Associé, des Associations Membres Adhérents et de l'Association Membre de Soutien, 5 Anciens présidents et le Secrétaire de la FDI

Excusé : Le D^r Chad Gehani (Conseiller de la FDI)

Point à l'ordre du jour	Type	Personnes concernées	Texte	Mesure prise
1A. INTRODUCTION				
1.1 Accueil et mot de la Présidente de l'Assemblée	P	S. Sanderson	Le D ^r Susie Sanderson (ci-après, la « Présidente de l'Assemblée ») souhaite la bienvenue aux délégués à la première session de l'Assemblée générale se tenant dans le cadre du Congrès dentaire mondial à Istanbul et salue les membres du Comité exécutif et du Conseil, les Anciens présidents, les représentants des Associations Membres Réguliers, Associé, Adhérents et de Soutien, ainsi que le Secrétaire de la FDI. La Présidente de l'Assemblée présente les documents et le déroulement de l'assemblée.	
1.2 Mot du président de l'Association dentaire turque (ADT)	P	T. İşmen	La Présidente de l'Assemblée donne la parole au D ^r Tarik İşmen, président de l'Association dentaire turque, qui souhaite la bienvenue aux participants à l'assemblée. Le D ^r İşmen se dit honoré d'accueillir le Congrès dentaire mondial (CDM) de la FDI pour la deuxième fois, onze ans après le congrès réussi de 2013. Il exprime sa profonde gratitude envers le Président, Greg Chadwick, l'Ancienne présidente, Ihsane Ben Yahya, le Conseil de la FDI et le Directeur exécutif, Enzo Bondioni, pour avoir confié la co-organisation du CDM 2024 à l'ADT. Évoquant la déclaration d'Istanbul de 2013, le D ^r İşmen insiste sur son importance, encore	

Point à l'ordre du jour	Type	Personnes concernées	Texte	Mesure prise
			aujourd'hui, pour rappeler aux professionnels de santé du monde entier le lien crucial entre santé bucco-dentaire et santé générale.	
1.3 Présence d'un quorum	P	E. Bondioni	Le Directeur exécutif confirme la présence d'un quorum.	
1.4 Excusés	P	S. Sanderson	La Présidente de l'Assemblée cite les excusés : trois Membres de la Liste d'honneur (les D ^{rs} John Clarkson, Stephen Hancocks et John Hunt), deux Anciens présidents de la FDI (les D ^{rs} Burton Conrod et Orlando Monteiro da Silva) et un Conseiller de la FDI (le D ^r Chad Gehani). Les Membres Réguliers ci-après sont également excusés : <i>Asociación Odontológica Uruguay</i> , Association dentaire danoise, Association dentaire israélienne, Association dentaire de Macao, Ordre des dentistes albanais, Société de Médecine Dentaire (Belgique), Association dentaire suédoise et Société grecque de Stomatologie.	
1.5 Annonces	P	S. Sanderson	Aucune annonce n'est à l'ordre du jour.	
1.6 Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale 2024	D	AG	<i>Le procès-verbal de l'Assemblée générale 2023 est approuvé sans modification.</i>	
1.7 Approbation de l'ordre du jour	D	AG	L'ordre du jour est approuvé tel que transmis, sans modification.	
1.8 Manuel de l'Assemblée générale	P	S. Sanderson	La Présidente de l'Assemblée rappelle la procédure parlementaire aux délégués, puis organise un scrutin d'essai.	

Point à l'ordre du jour	Type	Personnes concernées	Texte	Mesure prise
1.9 Comité consultatif pour le budget 2024	P	S. Sanderson	<p>Les Statuts de la FDI prévoient la possibilité de créer des Comités consultatifs pour faciliter les travaux de l'Assemblée générale.</p> <p>Conformément aux Statuts, le Conseil propose que le Comité consultatif pour le budget 2024 se compose des personnes suivantes dans le cadre de la présente Assemblée générale : les D^{rs} Linda J. Edgar (Association dentaire américaine), Joël Trouillet (Association dentaire française), Antonieta Muñoz (<i>Colegio de Cirujanos Dentistas de Costa Rica</i>), Kazuhiko Suese (Association dentaire japonaise) et Maria Goretti Nakyonyi (Association dentaire ougandaise).</p>	
	D	AG	<p><i>L'Assemblée générale approuve la création du Comité consultatif pour le budget tel que constitué par le Conseil lors de cette assemblée.</i></p>	
2B. RAPPORT DU PRÉSIDENT				

Point à l'ordre du jour	Type	Personnes concernées	Texte	Mesure prise
	P	G. Chadwick	<p>Le Dr Greg Chadwick souhaite la bienvenue à tous les participants à l'assemblée et exprime sa profonde gratitude pour la confiance qu'ils lui ont accordé en l'élisant Président de la FDI. Il indique que cette édition du Congrès dentaire mondial à Istanbul est d'une ampleur inédite dans l'histoire de la FDI, avec une liste d'intervenants particulièrement diversifiée, un nombre record de propositions d'abstracts et un accent mis sur l'odontologie numérique. Ce congrès peut également se targuer de présenter le programme scientifique le plus complet, avec 279 experts donnant des conférences pointues sur les enjeux majeurs de l'odontologie à l'heure actuelle.</p> <p>Le Président évoque la consolidation des liens avec les membres via la nouvelle série de webinaires trimestriels baptisée « <i>Member's Briefing</i> », dont l'objectif est d'améliorer la communication et d'entretenir des échanges réguliers. Les deux premiers webinaires ont rencontré un franc succès ; le Président encourage une participation active aux webinaires à venir.</p> <p>La FDI entend renforcer les partenariats, à la fois avec les acteurs du secteur et avec d'autres organismes de santé, car elle est consciente de la nécessité d'adopter une approche plurisectorielle pour accélérer la réalisation des objectifs.</p> <p>La FDI a activement participé à certains événements majeurs de l'OMS cette année, dont la 154^{ème} session du Conseil exécutif et la 77^{ème} session de l'Assemblée mondiale de la Santé (AMS 77), à l'occasion desquels elle a plaidé pour que la santé bucco-dentaire fasse partie intégrante des discussions concernant les maladies non transmissibles, la couverture sanitaire universelle et la résistance aux antimicrobiens. L'organisation a célébré le 25^{ème} anniversaire de l'Alliance mondiale des professions de santé et participé à un événement de haut niveau organisé en parallèle par l'Irlande afin de promouvoir le Plan d'action mondial pour la santé bucco-dentaire (2023-2030). La FDI a co-organisé un événement en marge axé sur les MNT et le personnel de santé, en soulignant la nécessité d'un personnel compétent pour gérer la charge croissante des MNT.</p> <p>Le Président évoque un événement majeur à venir : la toute première réunion de l'OMS sur la santé bucco-dentaire dans le monde, qui se tiendra à Bangkok, en Thaïlande, d'ici la fin de l'année. Cette réunion rassemblera des représentants de tous les États membres, des dentistes en chef, des responsables de programmes de couverture sanitaire universelle, des acteurs non étatiques et des observateurs, dont la FDI et l'IADR. Les principaux résultats escomptés de cette réunion sont l'élaboration de feuilles de route nationales sur la santé bucco-dentaire conformes au Plan d'action mondial pour la santé bucco-dentaire 2023-2030, l'adoption de la</p>	

Point à l'ordre du jour	Type	Personnes concernées	Texte	Mesure prise
			<p>Déclaration de Bangkok et la création d'une coalition mondiale pour la santé bucco-dentaire.</p> <p>En septembre dernier, l'Assemblée générale de la FDI a adopté une Position sur les sucres libres et la FDI a élaboré une stratégie globale en vue d'aider ses membres à atteindre son objectif mondial en la matière, à savoir que « <i>d'ici 2030, chaque pays membre de la FDI doit mettre en œuvre une politique visant à réduire la consommation de sucres libres</i> ».</p> <p>Le Président félicite brièvement la FDI pour ses projets éducatifs, qui seront présentés ultérieurement par les présidents des Comités, puis remercie l'ensemble des membres de la FDI pour leur soutien et leur détermination à plaider en faveur d'une santé bucco-dentaire optimale, la direction de la FDI pour son dévouement sans faille et ses actions remarquables, ainsi que les 17 membres du personnel de la FDI dont le travail acharné est essentiel.</p>	

Point à l'ordre du jour	Type	Personnes concernées	Texte	Mesure prise
3A. RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF				
	P	E. Bondioni	<p>Le Directeur exécutif, Enzo Bondioni, rejoint le Président quant à la diversité et la qualité du Congrès organisé à Istanbul, et se félicite de pouvoir se réunir avec les membres en présentiel. Il invite les participants à se rendre au stand de la FDI dans le cadre de l'exposition, ainsi qu'à prendre part au vaste programme scientifique, au Forum NLO, au lancement de la Journée mondiale de la santé bucco-dentaire et aux différentes sessions consacrées aux initiatives de la FDI.</p> <p>Il remercie l'ensemble des membres pour leur engagement en faveur de la mission de la FDI, saluant les réponses aux questionnaires, les webinaires et la participation aux célébrations de la Journée mondiale de la santé bucco-dentaire. Il mentionne en particulier la contribution sans faille des membres à la diffusion des ressources de la FDI au sein de leur réseau national, qui s'avère fondamentale pour créer un impact mondial. Il adresse par ailleurs une mention spéciale aux membres qui s'entraident généreusement dans le cadre d'initiatives comme le projet « <i>Members Support Member</i> ».</p> <p>Le Directeur exécutif invite à célébrer le franchissement d'une étape majeure : le Journal dentaire international (IDJ) a atteint un facteur d'impact de 3,2 en 2023 et se classe ainsi 20^{ème} sur 157 journaux spécialisés en odontologie, en chirurgie bucco-dentaire et en médecine. Le mérite de ce succès revient au rédacteur en chef, le Pr Lakshman Samaranayake, qui présentera son rapport lors de l'Assemblée générale B.</p> <p>Il évoque le programme de formation continue (FC) de la FDI ainsi que son développement via le lancement du programme de FC Master en mai 2024. De plus, la FDI co-organisera deux congrès régionaux en 2025 : l'un à Riyad, en Arabie saoudite, en collaboration avec la <i>Saudi Dental Society</i>, et l'autre au Costa Rica, en collaboration avec le <i>Colegio de Cirujanos Dentistas de Costa Rica</i>.</p> <p>Le Directeur exécutif souligne l'importance des partenariats avec l'Organisation mondiale de la Santé et l'Alliance sur les MNT, ainsi que de la participation à l'Alliance mondiale des professions de santé, dont la FDI, en tant que membre, a célébré le 25^{ème} anniversaire cette année. Il mentionne la collaboration avec l'<i>Oral Health Affinity Group</i> du Forum économique mondial, en insistant sur la nécessité de prioriser la santé bucco-dentaire dans le programme mondial.</p>	

Point à l'ordre du jour	Type	Personnes concernées	Texte	Mesure prise
			<p>Faisant suite à l'adoption de la Position de la FDI sur les sucres libres, le Directeur exécutif annonce la décision prise par la FDI de ne plus accepter de financements de la part des acteurs du marché du sucre, une décision qui illustre son engagement en faveur de la santé publique et d'une santé bucco-dentaire optimale pour tous ; il indique que les membres seront informés de l'ensemble des évolutions relatives à cette transition.</p> <p>En conclusion, il remercie la grande famille de la FDI (les membres, la direction, les partenaires et le personnel du siège) pour son dévouement et son travail acharné tout au long de l'année.</p>	
4A. RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LA FDI				
4.1 Journée mondiale de la santé bucco-dentaire	P	A. Lella	Les rapports écrits complets ont été intégrés à la documentation de l'Assemblée générale ; outre ces rapports, un exposé sur la Journée mondiale de la santé bucco-dentaire est présenté par le D ^r Anna Lella et un exposé des travaux du Groupe d'experts pour la mise en œuvre et le suivi de la Vision 2030 est présenté par le P ^r David Williams au cours de cette assemblée.	
4.2 Rapport du Groupe d'experts pour la mise en œuvre et le suivi de la Vision 2030	P	D. Williams		
4.3 Journal dentaire international	P	S. Sanderson	La présentation du rédacteur en chef du Journal dentaire international est prévue lors de l'Assemblée générale B.	
4.4.1 Comité de la pratique dentaire	P	M. Armstrong W. Cheung P. Perlea J. Platt E. Kateeb	Les présidents des Comités permanents présentent leur rapport dans l'ordre suivant : le D ^r Mick Armstrong pour le Comité de la pratique dentaire, le D ^r William Cheung pour le Comité de l'éducation, le P ^r Paula Perlea pour le Comité de liaison et de soutien aux Membres, le P ^r Jeffrey Platt pour le Comité scientifique et le P ^r Elham Kateeb pour le Comité de la santé publique.	
4.4.2 Comité de l'éducation				
4.4.3 Comité de liaison et de soutien aux Membres				
4.4.4 Comité scientifique				
4.4.5 Comité de la santé publique				
FDI Smile Award	M	G. Chadwick Lauréats	Le Président décerne le prix <i>FDI Smile Award</i> aux représentants des associations lauréates : le <i>Colegio de Cirujanos Dentistas de Chile</i> et la Société dentaire croate.	

Point à l'ordre du jour	Type	Personnes concernées	Texte	Mesure prise
5A. RELATIONS				
5.1 Membres Réguliers 5.2 Organisations régionales 5.3 Membres Adhérents et de Soutien 5.4 Sections 5.5 Relations avec les organisations internationales 5.5.1 Organisation mondiale de la Santé (OMS)	P	S. Sanderson	<p>Les rapports des Agents nationaux de liaison (NLO) compilés pour l'année 2023 figuraient dans un classeur séparé, intégré à la documentation de l'Assemblée générale et disponible en ligne. La Présidente de l'Assemblée remercie l'ensemble des membres pour leur importante contribution et invite les participants à consulter les rapports, qui fournissent une bonne vue d'ensemble des activités menées dans les différents pays et sont sources d'informations utiles.</p> <p>Les rapports écrits transmis par certaines Organisations régionales, les Sections ainsi que les Membres Adhérents et de Soutien étaient également intégrés à la documentation de l'Assemblée générale.</p> <p>La Présidente de l'Assemblée explique qu'outre les bonnes relations qu'elle entretient avec les Organisations régionales et les Sections, la FDI a développé, au fil des ans, une collaboration particulièrement fructueuse avec plusieurs organisations internationales et non gouvernementales. Le D^r Benoit Varenne, représentant de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), présentera un exposé lors de l'Assemblée générale B. Les relations avec l'Alliance mondiale des professions de santé et l'Alliance sur les MNT ont été présentées dans le cadre des rapports du Président et du Directeur exécutif.</p>	

Point à l'ordre du jour	Type	Personnes concernées	Texte	Mesure prise
6A. ADHÉSION				
Membres Réguliers	D	AG	<p>La liste des Membres de la FDI, toutes catégories confondues, est disponible sur la page Internet dédiée à l'AG, sous la rubrique « Membres et demandes d'adhésion ». La FDI a reçu deux demandes d'adhésion en tant que Membre Régulier. La Présidente de l'Assemblée rappelle la définition et les critères d'adhésion en tant que Membre Régulier de la FDI tels qu'énoncés dans les Statuts, puis appelle à voter.</p> <p><i>L'Assemblée générale décide d'accepter la demande d'adhésion de l'« Association dentaire libanaise – Tripoli » en tant que Membre Régulier, sous réserve de la création du Comité national et du versement de la cotisation annuelle.</i></p>	
	D	AG	<p><i>L'Assemblée générale décide d'accepter la demande d'adhésion de la « Société congolaise des odontologues, stomatologues et chirurgiens maxillo-faciaux » en tant que Membre Régulier, sous réserve du versement de la cotisation annuelle.</i></p>	
Membres de Soutien	P	S. Sanderson	<p>La FDI a reçu une demande d'adhésion en tant que Membre de Soutien de la part de la « Nigerian Dental Therapists' Association ». La Présidente de l'Assemblée donne lecture de la définition des Membres de Soutien telle qu'énoncée dans les Statuts : « Les Membres de Soutien de la FDI sont des organisations internationales à but non lucratif et des organisations nationales jouant un rôle international qui ont des objectifs dans le domaine de l'odontologie ou en lien avec ce dernier. Les Membres de Soutien sont directement ou indirectement impliqués dans la profession dentaire et avec les membres de l'équipe dentaire, mais ils ne remplissent pas les conditions requises pour l'une des catégories précitées. La mission de ces organisations doit partager l'esprit de la FDI. »</p>	
	R	Conseil	<p><i>Au vu des précédentes décisions prises par l'Assemblée générale, le Conseil recommande à cette dernière de rejeter la demande d'adhésion de la « Nigerian Dental Therapists' Association ».</i></p>	
	P	M. Armstrong	<p>Le Dr Mick Armstrong, membre de l'Association dentaire britannique et président du Comité de la pratique dentaire, indique que l'association candidate est un organisme dûment constitué dont l'objectif est d'améliorer la santé bucco-dentaire, ce qui correspond à la mission de la FDI. Au Nigeria, l'on recense un dentiste pour 54 000 personnes ; on est donc très loin d'une santé bucco-dentaire et d'un accès</p>	

Point à l'ordre du jour	Type	Personnes concernées	Texte	Mesure prise
			aux soins optimaux. Selon lui, la FDI peut aider la population nigériane en ayant recours à des assistants dentaires placés sous la supervision de dentistes, étant donné qu'ils jouent un rôle complémentaire et ne font pas concurrence aux dentistes. Il estime qu'il est possible d'améliorer la santé bucco-dentaire si les assistants et les équipes dentaires travaillent main dans la main et en collaboration avec les dentistes de la FDI. Il juge la recommandation du Conseil regrettable.	
	P	BZAEK	Un délégué allemand se prononce en défaveur de la demande d'adhésion. Il indique que la FDI collabore de longue date et de diverses manières avec les auxiliaires, mais il rappelle que les délégués de la FDI sont habilités à voter. Bien que les assistants dentaires jouent un rôle important, cette question a d'ores et déjà été abordée à de nombreuses reprises, et il a été décidé qu'il était possible de leur déléguer certaines tâches, mais qu'ils ne pouvaient pas se substituer aux dentistes. Il s'oppose donc à l'adhésion de cette association et lui recommande de collaborer avec l'Association dentaire nigériane.	
	P	S. Sanderson	La Présidente de l'assemblée rappelle alors que cette catégorie de membre ne dispose pas d'un droit de vote.	
	P	M. G. Nakyonyi	Le Dr Maria Goretti Nakyonyi de l'Association dentaire ougandaise explique que la charge des maladies bucco-dentaires est telle en Afrique que, dans certaines régions, les assistants dentaires effectuent les mêmes tâches que les chirurgiens-dentistes, ce qui va bien au-delà de leurs attributions. Même si leur rôle est important, il convient de veiller à ce que la population bénéficie de soins de qualité.	
	P	N. Rabi	Le Dr Nawal Rabi de l'Association dentaire marocaine fait remarquer qu'il s'agit d'un problème récurrent : les assistants dentaires tentent d'adhérer à la FDI pour faire pression sur les gouvernements afin qu'ils modifient les lois restreignant actuellement leur profession.	
	P	T. E. Adeyemi	Le Dr Tope Emmanuel Adeyemi de l'Association dentaire nigériane reconnaît que les dentistes sont très peu nombreux au Nigeria, mais il rappelle que, si ce groupe est légitimé en Afrique, les dentistes perdront de leur autorité et la qualité des services en pâtira. Il recommande ainsi de rejeter cette demande d'adhésion.	
	P	L. N. Makwakwa	Le Dr Louisa Nokukhanya Makwakwa de l'Association dentaire sud-africaine convient que les difficultés sont nombreuses en Afrique et que des professions intermédiaires sont amenées à dispenser des soins bucco-dentaires, mais il faut	

Point à l'ordre du jour	Type	Personnes concernées	Texte	Mesure prise
	P	S. Davis	<p>bien comprendre leurs attributions et leurs limites. Une fois que leur rôle sera clairement défini, la FDI pourra réfléchir à la manière de les intégrer. En attendant, elle soutient pleinement la recommandation du Conseil.</p> <p>Le D^r Scott Davis de l'Association dentaire australienne recommande à l'association candidate de demander l'adhésion à une organisation internationale adéquate, telle que l'Association internationale des assistants dentaires ou assimilée, plutôt qu'à la FDI.</p>	
	D	AG	<p><i>L'Assemblée générale décide de rejeter la demande d'adhésion de la « Nigerian Dental Therapists' Association » en tant que Membre de Soutien.</i></p>	
7A. QUESTIONS RELATIVES À LA GOUVERNANCE DE LA FDI				

Point à l'ordre du jour	Type	Personnes concernées	Texte	Mesure prise
7.1 Ajustement des cotisations d'adhésion pour 2025	P	S. Sanderson	La Présidente de l'Assemblée rappelle aux participants que les documents y afférents étaient intégrés à la documentation préparatoire sur la page Internet dédiée à l'AG. Elle invite le Directeur exécutif à reprendre la même présentation pour les participants n'ayant pas assisté au 1 ^{er} Forum ouvert, lors duquel cette question a été amplement débattue. Le Directeur exécutif ajoute que la présentation a été transmise à l'ensemble des membres par courriel la veille. Dans le cadre de la préparation du budget 2025, le Comité des finances et le Conseil de la FDI ont identifié trois catégories de dépenses :	
	P	E. Bondioni	<ul style="list-style-type: none"> - Les dépenses absorbées par les revenus non disponibles (projets) - Les dépenses absorbées par les revenus disponibles affectés à des initiatives en particulier (comme la Journée mondiale de la santé bucco-dentaire et certaines actions de plaidoyer) - Les dépenses absorbées par les revenus disponibles, principalement issus des cotisations d'adhésion, de la provision pour frais généraux et du reliquat des revenus non utilisés de la précédente catégorie <p>Le Comité des finances et le Conseil ont convenu que la formule actuelle de calcul de la cotisation d'adhésion à la FDI était équitable et devait demeurer inchangée. En vertu des Statuts de la FDI, les cotisations d'adhésion peuvent être ajustées par l'Assemblée générale en modifiant le coefficient multiplicateur dans la formule de calcul. Dans cette formule, le revenu national brut (RNB) utilisé pour calculer les cotisations d'adhésion 2025 était celui disponible au moment de la préparation du budget en juin 2024. Il est ainsi proposé d'utiliser ce même RNB pour la facturation 2025 (plutôt que le montant le plus récent) et de pérenniser cette pratique à l'avenir en vue de faciliter la planification financière pour les membres.</p>	
	R	Conseil	En partant du principe que la FDI a besoin de 1,7 million CHF de revenus issus des cotisations d'adhésion, la proposition consiste à abaisser le coefficient multiplicateur à 0,066 pour 2025 , contre 0,07512622 auparavant. Cet ajustement représente une réduction des cotisations de 230 000 CHF, pour correspondre au budget de 1,7 million CHF pour 2025. Ce calcul tient compte de la recommandation du Conseil de ne pas modifier le montant de la cotisation minimale pour 2025 .	
	D	AG	Ce processus interviendra chaque année en parallèle de la préparation du budget, et le coefficient multiplicateur sera présenté à l'Assemblée générale en suivant la même méthodologie.	

Point à l'ordre du jour	Type	Personnes concernées	Texte	Mesure prise
Nouveau : Remboursement des cotisations d'adhésion 2024	P	E. Bondioni	<p><i>L'Assemblée générale décide de ne pas modifier le montant de la cotisation minimale pour l'année 2025 et de fixer le coefficient multiplicateur entrant dans le calcul des cotisations d'adhésion 2025 à 0,066.</i></p> <p>Le Directeur exécutif poursuit avec la présentation de la seconde proposition du Conseil concernant les cotisations d'adhésion 2024. Conscient de la charge financière pour les membres en 2024 et compte tenu de la performance solide de la FDI cette année, le Conseil a été en mesure de reconstituer les réserves. Par conséquent, le Conseil propose de rembourser une partie des cotisations d'adhésion versées par les Membres Réguliers et Associés de la FDI, à hauteur de la différence entre le coefficient multiplicateur utilisé pour 2024 et celui approuvé pour 2025. En appliquant la formule de calcul adoptée pour 2025, la FDI recalculera les cotisations d'adhésion pour 2024 et émettra une « note de crédit » qui sera déduite de la facture des membres concernés.</p>	
	P	D. Klemmedson	<p>Les montants remboursés seront prélevés sur la réserve indisponible constituée à cet effet au sein des réserves générales.</p> <p>Le Dr Dan Klemmedson de l'Association dentaire américaine demande au Trésorier d'informer les délégués de l'état des réserves de la FDI eu égard à cette proposition et de l'éventuelle incidence sur les projets ou travaux de la FDI.</p>	
	P	E. Bondioni	<p>Le Directeur exécutif indique que les prévisions financières 2024 sont positives et qu'une grande partie des montants remboursés devrait être absorbée par l'excédent. Les réserves de la FDI s'élèvent à plus de 5 millions CHF ; il n'y a donc aucun risque que ce remboursement nuise à sa santé financière.</p>	
	P	E. Bondioni	<p>Un délégué fait remarquer que la procédure de remboursement semble particulièrement complexe. Étant donné que les montants ont d'ores et déjà été versés à la FDI, il suggère de réaffecter ces fonds, par exemple sous la forme de subventions de voyage ou de prise en charge partielle des frais de déplacement des délégués en lien avec la présente assemblée.</p>	
	P	S. Liew	<p>Le Directeur exécutif répond que cela n'est pas possible. Les cotisations d'adhésion représentent un poste particulier ; les membres concernés doivent donc être remboursés au titre de leur cotisation d'adhésion. Il est probable que les commissaires aux comptes de la FDI s'interrogent quant à toute tentative de réaffecter les fonds issus des cotisations d'adhésion à d'autres formes de remboursement.</p>	

Point à l'ordre du jour	Type	Personnes concernées	Texte	Mesure prise
- Proposition des pays nordiques concernant le vote numérique Partie 1	D	AG	<p>Le Dr Stephen Liew de l'Association dentaire australienne indique que le Conseil s'est emparé d'une question cruciale, car les prévisions budgétaires sont une préoccupation pour bon nombre de membres depuis un certain temps. Selon lui, le Conseil mérite d'être salué pour sa volonté de trouver une solution immédiate et d'élaborer un plan de résolution à long terme.</p> <p><i>L'Assemblée générale décide d'approuver la recommandation du Conseil concernant le remboursement des cotisations d'adhésion 2024, telle que présentée lors de cette assemblée.</i></p>	
	P/M	S. Sanderson	<p>La Présidente de l'Assemblée remercie les délégués pour les discussions approfondies qui ont eu lieu la veille lors du 1^{er} Forum ouvert et invite le Directeur exécutif à rendre compte plus avant des discussions du Conseil. Elle invite également les délégués à poser leurs questions et à faire part de leurs observations. Aucune question/observation n'étant formulée, la résolution du Conseil est soumise au vote de l'Assemblée générale.</p>	
	D	AG	<p><i>L'Assemblée générale décide de charger le Conseil de créer un Comité spécial aux fins d'évaluation de la formule de calcul des cotisations d'adhésion telle que présentée lors de cette assemblée, ainsi que de rendre compte de cette question à l'Assemblée générale 2025.</i></p>	
	P	E. Bondioni	<p>Le Directeur exécutif présente une synthèse de l'étude sur les réunions hybrides abordée la veille lors du 1^{er} Forum ouvert (la présentation est jointe à ce procès-verbal). Il indique que le Conseil est conscient de l'impact du changement climatique et des avantages des réunions hybrides, en particulier la diminution des déplacements. Il souligne toutefois la nécessité de tenir compte des enjeux, problèmes et risques liés aux réunions hybrides. Il rappelle que le coût d'organisation du Parlement dentaire mondial est inclus dans le budget du Congrès dentaire mondial, pour lequel les contrats sont signés plusieurs années à l'avance. La synthèse des coûts éventuels, indiqués à titre estimatif uniquement, figure dans les diapositives de la présentation. Le détail de chaque poste doit être examiné attentivement.</p> <p><i>***En raison du moment où les délégués ont échangé sur ce point, des commentaires supplémentaires sont fournis ultérieurement dans le document.</i></p>	
	P/M	G. Chadwick		

Point à l'ordre du jour	Type	Personnes concernées	Texte	Mesure prise
Questions relatives à la gouvernance de la FDI	P	S. Sanderson	Le Président remercie les délégués d'avoir accepté que le Conseil crée ce comité et les invite à donner leur avis. Il encourage les délégués à proposer des personnes hautement compétentes en tant que membres du comité, afin que l'Assemblée générale et le Conseil collaborent efficacement en vue de trouver la solution la plus adéquate et équitable pour tous.	
	P	C. Summerhays	La Présidente de l'Assemblée déclare que la seconde partie du présent point à l'ordre du jour concerne le compte-rendu des travaux de l'Équipe spéciale Gouvernance et la recommandation du Conseil relative à la procédure de candidature de la FDI. Elle invite le D ^r Carol Summerhays, présidente de l'Équipe spéciale Gouvernance, à présenter le compte-rendu.	
	P/R	C. Summerhays Conseil	La première partie du programme de travail 2024 consistait à réaliser une évaluation approfondie de la procédure de candidature de la FDI et à déterminer le bien-fondé de l'autorisation, pour une personne qualifiée, à présenter sa candidature à un autre poste sans démissionner de son poste actuel. L'Équipe spéciale a également étudié les éventuelles répercussions de la modification de la procédure actuelle et les parties des Statuts concernées par une telle modification. En 2022, l'Assemblée générale a décidé qu'en cas de vacance au sein du Conseil pouvant survenir au cours de l'assemblée générale à l'issue des élections, le Secrétariat lancerait un appel anticipé à candidatures pour une éventuelle vacance. La règle n'autorisant qu'une seule candidature continue de s'appliquer, mais les personnes éligibles à une réélection peuvent aussi présenter leur candidature à un poste susceptible de devenir vacant au sein du Conseil. Si la vacance se confirme, un appel à candidatures est également lancé auprès des participants à l'assemblée. Les membres de l'Équipe spéciale ont examiné les règles en vigueur, qui ont été pleinement appliquées à l'occasion des élections 2023 de la FDI à Sydney, lors desquelles quelques candidatures ont été reçues des participants à l'assemblée. Après avoir évalué le caractère équitable de la procédure, le Conseil recommande le maintien de la procédure actuelle, étant donné qu'il est jugé inutile pour les candidats de démissionner de leur poste avant d'être nommés à un autre poste. Le D ^r Summerhays invite les délégués à poser leurs questions et à faire part de leurs observations.	
	P/M	H. Olsen-Bergem S. Sanderson	Le D ^r Heming Olsen-Bergem de l'Association dentaire norvégienne s'enquiert auprès de la Présidente de l'Assemblée de la raison pour laquelle la résolution proposée par l'Association dentaire norvégienne n'est pas soumise au vote. La Présidente de l'Assemblée explique que ce point à l'ordre du jour a été clos par	
***Proposition des pays nordiques concernant le vote numérique Partie 2				

Point à l'ordre du jour	Type	Personnes concernées	Texte	Mesure prise
Questions relatives à la gouvernance de la FDI (suite)	P	G. Chadwick	<p>l'assemblée lorsqu'elle a chargé le Conseil de créer un comité pour travailler sur la proposition relative à l'adhésion. Le D^r Olsen-Bergem suggère que la motion concernant les réunions hybrides soit inscrite à l'ordre du jour du 2^{ème} Forum ouvert, voire à celui de l'Assemblée générale B. Il indique par ailleurs qu'il n'insistera pas sur cette motion lors de la présente assemblée, mais il estime qu'elle doit être abordée. Il se dit convaincu que de nombreux participants seront présents en personne, car les rencontres en présentiel revêtent des avantages, mais il recommande que des solutions alternatives soient envisagées pour ceux ne pouvant être présents en personne.</p> <p>Le Président déclare que le Conseil a étudié très attentivement cette question et n'a pas souhaité formuler une « résolution à double négation » en rejetant cette partie ; cela n'empêche néanmoins pas un pays, ou un groupe de pays, de proposer une motion pour le prochain Forum ouvert ou l'AG B.</p>	
	P	S. Davis C. Summerhays	<p>Reprenant la discussion sur les questions relatives à la gouvernance et en réponse à une demande d'éclaircissement formulée par le D^r Scott Davis de l'Association dentaire australienne, il est confirmé qu'en vertu des règles de la FDI, aucun candidat ne peut occuper deux postes en même temps, par exemple au sein du Conseil et d'un Comité permanent ou au sein de deux Comités permanents.</p>	
	P	K. Prasad C. Summerhays	<p>En réponse à la question posée par le D^r Krishna Prasad de l'Association dentaire indienne, il est précisé que le mandat d'un quelconque poste vacant est un mandat complet, et non un mandat résiduel.</p>	
	P	D. Hammer	<p>Le D^r Doniphan Hammer de l'Association dentaire française rappelle que cette question a été amplement débattue lors de la Réunion semi-annuelle du Conseil et des Comités. Il maintient sa position d'alors, précisant que toute personne présentant sa candidature à un poste doit disposer des compétences nécessaires. Si sa candidature n'est pas retenue, elle ne peut la présenter à un autre poste éventuellement vacant. Cette règle permettrait d'éviter le problème des « chaises musicales ». Il suggère que cette question fasse l'objet de discussions ultérieures.</p>	
	M	S. Sanderson	<p><i>De fait, la Présidente de l'Assemblée propose de renvoyer cette question à l'Équipe spéciale Gouvernance ou, si le temps le permet, de l'inscrire à l'ordre du jour du 2^{ème} Forum ouvert. La proposition de la Présidente de l'Assemblée ne soulève aucune objection.</i></p>	
	P	C. Summerhays		

Point à l'ordre du jour	Type	Personnes concernées	Texte	Mesure prise
			La seconde partie du programme de travail consistait à étudier la demande reçue concernant le format du Parlement dentaire mondial et le temps imparti pour les questions aux candidats.	
	P	M. Armstrong	En réponse à la demande d'optimisation des temps de discussion lors des réunions du Parlement dentaire mondial, le Conseil a instauré des modifications à compter de cette année. À l'instar des 1 ^{er} et 2 ^{ème} Forums ouverts, qui donnent l'occasion aux délégués d'aborder des questions diverses, le 3 ^{ème} Forum ouvert inclura un point à l'ordre du jour pour discussion si aucune autre question n'est soulevée par les membres. Les questions examinées dans le cadre de ce point doivent être proposées par écrit par des représentants officiels d'Associations Membres Réguliers de la FDI en amont de l'AG ou à l'ouverture de celle-ci. Le Secrétariat a d'ores et déjà mis en place ce processus cette année, en invitant les membres à y participer, et le 3 ^{ème} Forum ouvert prévoit un point à l'ordre du jour supplémentaire.	
	M/R	M. Armstrong	Le D ^r Mick Armstrong de l'Association dentaire britannique se félicite de l'intégration des questions pour le poste de Président de l'Assemblée générale cette année. Il demande s'il est envisagé d'élargir cette pratique aux postes du Conseil et des Comités, se disant toutefois conscient que les questions aux candidats des Comités pourraient s'avérer trop chronophages. (Le D ^r Summerhays a précédemment confirmé que la session de questions-réponses était actuellement prévue pour les postes de Président élu, de Trésorier et de Président de l'Assemblée générale). <u>Le D^r Armstrong poursuit en rappelant à tous l'importance du développement durable et propose que la FDI interdise les supports publicitaires et brochures papier lors des prochaines réunions. La proposition est accueillie par une salve d'applaudissements de la part de l'assemblée générale.</u>	
	P	C. Summerhays	S'agissant des autres questions, l'Équipe spéciale a étudié les responsabilités des membres en termes de participation et de contributions aux réunions de la FDI. Un formulaire distinct est en cours de rédaction pour clarifier les attributions et les attentes.	
	P	N. Rabi S. Sanderson	En réponse à la question de procédure soulevée par le D ^r Nawal Rabi de l'Association dentaire marocaine, la Présidente de l'Assemblée confirme qu'il ne s'agit pas d'une question constitutionnelle et qu'elle ne requiert donc pas de vote de l'assemblée générale ni de modification des Statuts. La manière dont les candidatures doivent être présentées est déterminée par le Conseil dans le cadre de la procédure de présentation des candidatures. Les discussions sont closes.	

Point à l'ordre du jour	Type	Personnes concernées	Texte	Mesure prise
8A. QUESTIONS FINANCIÈRES				
8.1 Rapport du Trésorier 8.2 États financiers 2023 8.3 Rapport annuel	P	Y. G. Park	Achevant sa première année en qualité de Trésorier de la FDI, le Pr Young Guk Park atteste d'une situation financière toujours saine et équilibrée. Le rapport complet était intégré à la documentation de l'AG ; le Trésorier communique des informations supplémentaires à l'assemblée. Il présente en détail les états financiers, le rapport de gestion et les résultats financiers par activité pour 2023.	
8.4 Rapport du Comité d'audit	P	F. Berto	Après la présentation de cette partie du rapport du Trésorier pour l'année 2023, le D ^r Ferruccio Berto, président du Comité d'audit, introduit le rapport du Comité d'audit de la FDI, également intégré à la documentation de l'AG.	
	D	AG	Après présentation des comptes et vérification par les commissaires aux comptes et le Comité d'audit de la FDI, l'Assemblée générale décide d'approuver les comptes 2023 et de donner quitus au Conseil.	
8.5 Prévisions 2024 8.6 Comparaison du budget sur cinq ans	P	Y. G. Park	Le Trésorier poursuit avec la présentation des prévisions pour 2024 (dont un excédent prévu de plus de 40 000 CHF), des investissements et des réserves de la FDI qui, au moment où se tient cette assemblée, s'élèvent à plus de 5 millions CHF.	
8.7 Budget 2025 et Formulaires relatifs au budget	P	Y. G. Park	Le Trésorier présente le budget prévisionnel 2025, qui devrait être équilibré avec un léger excédent. Le Comité consultatif pour le budget précédemment constitué est invité à analyser le budget prévisionnel et à en rendre compte lors de l'AG B ; l'ensemble des délégués sont invités à participer au 2 ^{ème} Forum ouvert, à l'occasion duquel le Trésorier répondra aux éventuelles questions.	
	P	Y. G. Park	Le Trésorier conclut son rapport en remerciant les membres du Comité des finances, le Conseil, le Directeur exécutif ainsi que le personnel auxiliaire, nommément Céline Ormancey et Cindy Romand.	

Point à l'ordre du jour	Type	Personnes concernées	Texte	Mesure prise
9A. CANDIDATURES				
9.1 Présentations des candidats au Conseil	P	S. Sanderson	Les documents de candidature des personnes se présentant aux élections de la FDI sont consultables sur la page Internet dédiée à l'Assemblée générale 2024. La Présidente de l'Assemblée, qui se porte candidate au Conseil, sollicite le Président de la FDI afin qu'il anime cette partie de l'assemblée.	
9.2 Présentations des candidats au poste de Président de l'Assemblée générale	P	G. Chadwick	Le Président annonce que le D ^r Hugo Zamora, candidat argentin, se retire des élections. Le D ^r Olabode Ijarogbe, candidat nigérian, rencontre des problèmes de visa ; s'il parvient à rallier Istanbul dans les prochains jours, il demande à l'assemblée de lui accorder du temps lors d'une session parlementaire à venir afin qu'il prononce son discours de candidature. Lors de cette assemblée, les personnes suivantes présentent leur candidature : le D ^r Sophie Darteville (France), le D ^r William Cheung (RAS de Hong Kong, Chine), le D ^r Mauricio Montero (Costa Rica), le P ^r Mahesh Verma (Inde), le P ^r Elham Kateeb (État de Palestine), le D ^r Alma Gracia Godinez Morales (Mexique), le D ^r Anna Lella (Pologne), le D ^r Susie Sanderson (Royaume-Uni), le P ^r S. M. Balaji (Seychelles) et le P ^r adjoint Duygu Ilhan (Türkiye).	
	P	Candidats		
	P	Candidats	La Présidente de l'Assemblée reprend ses fonctions et invite les candidats au poste de Président de l'Assemblée générale à présenter leur candidature. Les D ^{rs} Stephen Liew (Australie) et Nahawand Thabet (Égypte) se présentent. Les candidats aux Comités permanents se présenteront le lendemain, à l'occasion du 2 ^{ème} Forum ouvert.	
	P	S. Sanderson		
10A. QUESTIONS DIVERSES				
	P	S. Sanderson	Aucun autre point n'est à l'ordre du jour.	
10A. AJOURNEMENT				
	D	S. Sanderson	La Présidente de l'Assemblée remercie les participants, le Conseil, les interprètes, les techniciens ainsi que l'ensemble du personnel et ajourne l'assemblée au 14 septembre 2024, date à laquelle se tiendra l'Assemblée générale B.	

Procès-verbal

Assemblée générale (AG) B de la Fédération dentaire internationale (FDI)

Date : 11 septembre 2024	Horaires : 14h00 – 17h30	Lieu : Congrès dentaire mondial 2024 de la FDI - Istanbul (Türkiye)
Présents :	Le Président de la FDI, le Président élu, le Trésorier, le Directeur exécutif, 9 Conseillers et la Présidente de l'Assemblée générale ; 92 Associations Membres Réguliers (178 Délégués de Membres Réguliers), les Représentants de l'Association Membre Associé, des Associations Membres Adhérents et de l'Association Membre de Soutien, 5 Anciens présidents et le Secrétaire de la FDI	
Excusé :	Le D ^r Chad Gehani (Conseiller de la FDI)	

Point à l'ordre du jour	Type	Personnes concernées	Texte	Mesure prise
1B. INTRODUCTION				
1.1 Accueil et mot de la Présidente de l'Assemblée	P	S. Sanderson	La Présidente de l'Assemblée souhaite la bienvenue aux délégués à l'Assemblée générale B et salue les membres du Comité exécutif, le Conseil, les associations membres et le personnel de la FDI. Après avoir présenté les documents supplémentaires préalablement transmis et le déroulement de l'assemblée, la Présidente de l'Assemblée rappelle la procédure parlementaire aux délégués, puis organise un scrutin d'essai.	
1.2 Présence d'un quorum	P	E. Bondioni	Le Directeur exécutif confirme la présence d'un quorum.	
1.3 Excusés	P	S. Sanderson	Aucun excusé supplémentaire n'est cité.	
1.4 Approbation de l'ordre du jour	D	AG	L'ordre du jour est approuvé tel que transmis, sans modification.	
1.2 Annonces	P	E. Bondioni	Avant d'entamer les discussions, la Présidente de l'Assemblée donne la parole au Directeur exécutif, qui présente les membres du personnel et salue leur soutien et leur dévouement.	

Point à l'ordre du jour	Type	Personnes concernées	Texte	Mesure prise
2B. DÉCLARATIONS DE PRINCIPE				
		S. Sanderson	La Présidente de l'Assemblée rappelle aux délégués que les Déclarations de principe de la FDI sont adoptées à la majorité des deux tiers (2/3). Les observations des associations membres ont été examinées et débattues lors du 1 ^{er} Forum ouvert ; les versions finalisées en anglais ont été transmises aux ADN la veille de l'assemblée. Seules les versions anglaises seront soumises au vote lors de cette assemblée. Les observations et modifications pertinentes ont été examinées et intégrées par les Comités dans les Projets de déclaration de principe de la FDI ; la Présidente de l'Assemblée indique que seuls les commentaires portant sur l'orthographe et la formulation seront acceptés. Le scrutin est organisé et les résultats s'établissent comme suit :	
L'intelligence artificielle en odontologie	D	AG	<i>L'Assemblée générale décide d'approuver la Déclaration de principe de la FDI intitulée « L'intelligence artificielle en odontologie ».</i>	Diffuser les Déclarations de principe approuvées en quatre langues et les publier sur le site Internet de la FDI ainsi que dans l'IDJ.
Réduction de la consommation de sucre	D	AG	<i>L'Assemblée générale décide d'approuver la Déclaration de principe de la FDI intitulée « Réduction de la consommation de sucre ».</i>	
Carie de la petite enfance	D	AG	<i>L'Assemblée générale décide d'approuver la Déclaration de principe de la FDI intitulée « Carie de la petite enfance ».</i>	
Santé bucco-dentaire et soins spécifiques	D	AG	<i>L'Assemblée générale décide d'approuver la Déclaration de principe de la FDI intitulée « Santé bucco-dentaire et soins spécifiques ».</i>	
Santé bucco-dentaire et maladies non transmissibles (MNT)	D	AG	<i>L'Assemblée générale décide d'approuver la Déclaration de principe de la FDI intitulée « Santé bucco-dentaire et maladies non transmissibles (MNT) ».</i>	
L'éthique en odontologie	D	AG	<i>L'Assemblée générale décide d'approuver la Déclaration de principe de la FDI intitulée « L'éthique en odontologie ».</i>	
Technicien dentaire (révision)	D	AG	<i>L'Assemblée générale décide d'approuver la Déclaration de principe révisée de la FDI intitulée « Technicien dentaire ».</i>	
Lasers en odontologie	D	AG	<i>L'Assemblée générale décide d'approuver la Déclaration de principe de la FDI intitulée « Lasers en odontologie ».</i>	

Point à l'ordre du jour	Type	Personnes concernées	Texte	Mesure prise
	P	S. Sanderson	La Présidente de l'Assemblée remercie les rédacteurs, les Comités permanents, le personnel et les associations membres ayant participé à l'élaboration des déclarations de principe approuvées lors de cette assemblée.	
2B. QUESTIONS RELATIVES À LA GOUVERNANCE DE LA FDI				
	P R	S. Sanderson	<p>La Présidente de l'Assemblée présente la motion proposée par l'Association dentaire canadienne, qui a été transmise aux délégués par courriel. La motion demande au Conseil de créer un Comité spécial en vue de définir la marche à suivre pour accroître la participation virtuelle et l'efficacité de l'assemblée générale annuelle, en assistant les pays membres lorsque la participation en personne n'est pas possible. Le Comité sera composé d'entre cinq et huit représentants experts des Associations Membres Réguliers de chaque zone géographique de la FDI, capables de trouver un équilibre entre les exigences contradictoires d'innovation technologique. La motion énonce par ailleurs que le Comité sera chargé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'étudier plusieurs concepts ayant vu le jour depuis la pandémie, et en particulier de formuler des suggestions quant au recours accru au vote par procuration (au sein de et/ou entre associations dentaires), aux réunions hybrides, au vote numérique et aux réunions alternantes (réunion en présentiel une année sur deux et au format virtuel les autres années), ainsi que tout autre concept émergent. - d'explorer des solutions alternatives adéquates pouvant être évoquées lors des discussions, telles que le préenregistrement des rapports et discours transmis en amont, ce qui permettrait de raccourcir et de recentrer l'Assemblée générale. Ce nouveau format devra accorder plus de temps à la participation et à l'implication des membres du monde entier. - d'étudier les éventuelles modifications à apporter aux Statuts de la FDI ou à d'autres politiques en vue de mettre en œuvre ces nouvelles technologies/méthodes et ces nouveaux processus. 	
	P	G. K. Seeberger	Le Dr Gerhard Konrad Seeberger de l'Association dentaire italienne (AIO) s'interroge sur la formulation anglaise de la motion, en particulier sur les termes « <i>enhanced</i> », et « <i>should</i> » plutôt que « <i>shall</i> ». Il demande également quelle instance confirmera l'éligibilité des candidats à ce comité.	
	P	S. Davis	Le Dr Scott Davis de l'Association dentaire australienne félicite le Conseil d'avoir pris en compte les préoccupations des membres et d'œuvrer à y apporter des réponses dans un avenir proche.	

Point à l'ordre du jour	Type	Personnes concernées	Texte	Mesure prise
	R/M	S. Tiede	Le D ^r Stefanie Tiede de l'Association dentaire allemande (BZAEK) demande que la motion alternative du Conseil soit projetée et propose que cette dernière remplace la motion présentée par l'Association dentaire canadienne.	
	M	S. Sanderson	La motion alternative du Conseil est présentée comme suit :	
	D	AG	<p><i>L'Assemblée générale décide de remplacer la motion en instance de l'Association dentaire canadienne par la nouvelle motion ci-après :</i></p> <p>Décide de charger le Conseil de créer un Comité spécial afin d'étudier des solutions facilitant la participation à distance concomitamment à la participation en personne des délégués de la FDI au Forum ouvert, à l'Assemblée générale et au Forum NLO lorsque la participation en personne n'est pas possible pour certains délégués. Le Comité sera composé d'entre cinq et huit représentants experts des Associations Membres Réguliers de chaque zone géographique de la FDI, qui seront élus par le Conseil. Le Comité sera chargé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'étudier diverses modalités de participation et leur possible application aux réunions de la FDI ; - d'étudier les répercussions d'une éventuelle modification des Statuts de la FDI ; - d'étudier l'incidence financière pour la FDI, l'association dentaire nationale organisatrice du Congrès, les associations membres et les autres parties prenantes ; - de rendre compte à l'Assemblée générale 2025 ; - et sera assisté par le Comité exécutif et le personnel de la FDI. 	
	P	D. Klemmedson S. Sanderson	En réponse à la question concernant la procédure parlementaire soulevée par le D ^r Dan Klemmedson de l'Association dentaire américaine, la Présidente de l'Assemblée confirme que la motion de remplacement ne nécessite pas de discussion.	
	R	L. Edgar	Le D ^r Linda Edgar de l'Association dentaire américaine demande si l'étude proposée annule l'examen économique de l'alternance des réunions en présentiel et en ligne, ou si la motion du Conseil inclut également l'étude de cette modalité.	
	P	G. Chadwick	Le Président de la FDI explique que la résolution du Conseil est délibérément générale afin de pouvoir étudier différentes solutions, dont le vote par procuration et les réunions alternantes, ainsi que toute autre modalité de conduite efficace des activités de l'AG.	

Point à l'ordre du jour	Type	Personnes concernées	Texte	Mesure prise
	R	A. Choufani	Le D ^r Antoine Choufani de l'Association dentaire libanaise souhaiterait que toute modalité de réunion virtuelle ne limite pas le programme de subventions de voyage et que ses bénéficiaires continuent d'avoir accès à l'ensemble des activités du Congrès au titre de leur participation en personne.	
	P	G. Chadwick	En réponse à la question posée par l'assemblée, à savoir est-ce que le Comité achèvera ses travaux l'année prochaine, le Président indique que le Comité pourrait continuer à exister le temps de mettre en œuvre les éventuelles modifications à l'avenir. Une autre question émane de l'assemblée concernant les critères de sélection et la définition de « personnes expertes ». (Le délégué ne s'est pas présenté.)	
	R/M	R. Cohlmia	Le D ^r Ray Cohlmia de l'Association dentaire américaine indique que les technologies actuelles sont bien plus performantes et rapides que les dentistes, et que les décisions prises aujourd'hui s'agissant de l'utilisation de technologies hybrides seront obsolètes dans huit mois, alors que l'AG attend un compte-rendu dans un an. Le Comité devrait avoir la possibilité de recourir à des consultants en possession des informations les plus récentes sur les technologies afin d'identifier la meilleure solution pour l'avenir de la FDI. Le D ^r Cohlmia propose ainsi de modifier la motion en ajoutant la formulation suivante : « <i>Le Comité sera autorisé à solliciter des consultants, en tant que de besoin, pour mener à bien ses travaux</i> ».	
	P	G. Chadwick	Bien que la FDI soit habilitée à intégrer des consultants dans ses comités, le Président, au nom du Conseil, se prononce en faveur de cet ajout.	
	D	AG	<i>L'Assemblée générale décide d'accepter l'ajout de la formulation.</i>	
	R/D	B. Kessler G. Chadwick AG	N.B. : Les discussions qui suivent portent sur la version anglaise de la motion. Le D ^r Brett Kessler de l'Association dentaire américaine suggère d'éviter toute ambiguïté en remplaçant le mot « <i>should</i> » par « <i>shall</i> ». L'Assemblée générale accepte la reformulation. À la suite de précisions données par le Président concernant l'assistance du Comité exécutif et du personnel, l'Assemblée générale décide d'ajouter le mot « <i>administratively</i> » avant « <i>supported by the Executive Committee and staff</i> » afin de clarifier leurs fonctions.	
	R	A. Watende	Le D ^r Andrew Watende de l'Association dentaire kenyane s'interroge sur la qualification d'expert et propose de supprimer ce mot.	
	R	A. Nour Eldeen Habib	Le D ^r Ahmed Nour Eldeen Habib de l'Association dentaire égyptienne propose de remplacer le mot « <i>knowledgeable</i> » par « <i>elected representatives of the Regular</i>	

Point à l'ordre du jour	Type	Personnes concernées	Texte	Mesure prise
			<p><i>member associations</i> », car les membres peuvent déterminer eux-mêmes la personne la plus apte à siéger au Comité.</p>	
	P	G. Chadwick	Le Président explique que l'idée de cette résolution est de trouver des membres du Comité qui comprennent la situation, ont une vision relativement large et dont l'opinion est respectée au sein de leur région. Les membres seront proposés par leur association. Le Président rappelle l'importance de proposer les meilleurs candidats en vue de leur nomination par le Conseil.	
	R	V. Chan	Le D ^r Victor Chan de l'Association dentaire britannique s'oppose à la suppression du mot « <i>knowledgeable</i> » et insiste sur l'importance d'avoir des membres familiers du sujet au sein de ce Comité.	
	R	S. Liew	Le D ^r Stephen Liew de l'Association dentaire australienne rejoint le D ^r Chan et suggère de procéder immédiatement au vote.	
	D	AG	À la demande de la Présidente de l'Assemblée, l'Assemblée vote et se prononce contre la suppression du mot « <i>knowledgeable</i> ».	
	P	D. Makhijani G. Chadwick	Le D ^r Deepak Makhijani de l'Association dentaire indienne demande des éclaircissements concernant la procédure de candidature et de nomination des membres. Le Président explique qu'un appel à candidatures assorti d'une date butoir sera lancé, puis les élections se dérouleront lors de la réunion virtuelle du Conseil.	
	M	S. Sanderson	Reprenant la suggestion du D ^r Liew, la Présidente de l'Assemblée clôt la discussion et appelle l'Assemblée générale à voter immédiatement.	
			<i>L'Assemblée générale décide de charger le Conseil de créer un Comité spécial afin d'étudier des solutions facilitant la participation à distance concomitamment à la participation en personne des délégués de la FDI au Forum ouvert, à l'Assemblée générale et au Forum NLO lorsque la participation en personne n'est pas possible pour certains délégués.</i>	
	D	AG	<i>Le Comité sera composé d'entre cinq et huit représentants experts des Associations Membres Réguliers de chaque zone géographique de la FDI, qui seront élus par le Conseil.</i>	
			<i>Le Comité sera (chargé) :</i>	

Point à l'ordre du jour	Type	Personnes concernées	Texte	Mesure prise
			<ul style="list-style-type: none"> - <i>autorisé à solliciter des consultants, en tant que de besoin, pour mener à bien ses travaux ;</i> - <i>d'étudier diverses modalités de participation et leur possible application aux réunions de la FDI ;</i> - <i>d'étudier les répercussions d'une éventuelle modification des Statuts de la FDI ;</i> - <i>d'étudier l'incidence financière pour la FDI, l'association dentaire nationale organisatrice du Congrès, les associations membres et les autres parties prenantes ;</i> - <i>de rendre compte à l'Assemblée générale 2025 ;</i> - <i>et sera assisté, sur le plan administratif, par le Comité exécutif et le personnel de la FDI.</i> 	
4B. QUESTIONS FINANCIÈRES				
4.1 Rapport du Comité consultatif pour le budget	P P/R D	S. Sanderson L. Edgar AG	<p>La Présidente de l'Assemblée invite le président du Comité consultatif pour le budget à présenter son rapport, lequel a été transmis à l'ensemble des délégués. Le D^r Edgar présente le rapport et remercie le Directeur exécutif, le Trésorier ainsi que l'équipe professionnelle de la FDI pour toutes les explications fournies au Comité et la préparation d'un budget sain, transparent et équilibré pour 2025. Le rapport est joint au présent procès-verbal.</p> <p><i>L'Assemblée générale accuse réception du rapport du Comité consultatif pour le budget et demande au Conseil d'examiner ce rapport, de prendre les mesures nécessaires afin de mettre en œuvre les recommandations qu'il contient et d'en rendre compte à l'Assemblée générale 2025.</i></p>	
4.2 Budget 2025	D P	AG M. Armstrong	<p>La Présidente de l'Assemblée invite les délégués à voter sur le budget. Aucune discussion n'est engagée.</p> <p><i>L'Assemblée générale décide, à l'unanimité, d'approuver le budget de fonctionnement proposé pour l'exercice 2025.</i></p> <p>Le D^r Mick Armstrong de l'Association dentaire britannique fait remarquer que, par le passé, certains congrès ont enregistré des pertes, ce qui a donné lieu à une aide financière de la part de la FDI. Il demande si cela s'inscrit dans le cadre d'une politique officielle, si cette politique a fait l'objet de modifications et de quelle manière le montant de l'aide financière est calculé. Il demande également si les réserves de</p>	

Point à l'ordre du jour	Type	Personnes concernées	Texte	Mesure prise
	P	E. Bondioni	<p>la FDI sont vulnérables face à une telle demande d'assistance de la part des membres.</p> <p>Le Directeur exécutif précise que la FDI a apporté cette aide à une ou deux reprises, lorsque ses finances étaient au beau fixe. Elle ne s'inscrit pas dans le cadre d'une politique officielle ; la décision est prise par le Conseil après évaluation de la situation et de la nécessité ou non d'aider le membre concerné. Le modèle de franchise du Congrès reste en vigueur. Le Comité spécial pourrait également évaluer la pertinence de ce modèle après dix années de mise en œuvre, car il comporte un fort risque financier pour les membres de la FDI et un moindre risque pour cette dernière.</p>	
5B. QUESTIONS TRANSMISES				
5.1 Par l'Assemblée générale A :	P	Tous	La Présidente de l'Assemblée informe que les questions transmises par l'Assemblée générale A ont été traitées dans le cadre du précédent point à l'ordre du jour « 3B. Questions relatives à la gouvernance ».	
- Candidatures	P	Vidéo de O. Ijarogbe	Le D ^r Olabode Ijarogbe, candidat au Conseil, qui n'a pas pu présenter sa candidature lors de l'Assemblée générale A, n'a pas été en mesure de voyager en raison de problèmes de visa. Sa présentation vidéo est diffusée lors de cette assemblée.	
- Journal dentaire international	P	L. Samaranayake	Les intervenants se présentent, étant donné qu'ils n'ont pas pu assister à l'Assemblée générale A en raison des horaires de voyage pour se rendre au Congrès. Le P ^r Lakshman Samaranayake, rédacteur en chef du Journal dentaire international, présente son rapport, qui ne fait l'objet d'aucune question. Le rapport écrit était intégré à la documentation de l'AG.	
- Organisation mondiale de la Santé (OMS)	P	B. Varenne	Le D ^r Benoit Varenne, Conseiller au sein du département Prévention des maladies non transmissibles (MNT) de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), présente le point sur les travaux de l'OMS. En raison des contraintes temporelles de l'assemblée, la Présidente de l'Assemblée ne peut inviter les délégués à poser des questions au D ^r Varenne, qui confirme toutefois que sa présentation peut leur être transmise.	

Point à l'ordre du jour	Type	Personnes concernées	Texte	Mesure prise
6B. REMISE DES CERTIFICATS				
6.1 Remise des certificats aux nouveaux Membres 6.2 Remise des certificats aux membres élus sortants	P	G. Chadwick	<p>La Présidente remet un Certificat d'adhésion à la FDI aux représentants des nouveaux Membres Réguliers ayant adhéré à la FDI lors de l'Assemblée générale A : l'« Association dentaire libanaise – Tripoli » de la République libanaise et la « Société congolaise des odontologues, stomatologues et chirurgiens maxillo-faciaux » de la République du Congo.</p> <p>Un certificat de remerciement est remis aux membres élus du Conseil et des Comités permanents dont le mandat prend fin : le P^r Li-Jian Jin (ancien membre du Conseil de la FDI, qui n'a pas pu recevoir de certificat lorsque son mandat a pris fin en raison des restrictions de déplacement liées au COVID), le D^r Maria Fernanda Atuesta Mondragon (Conseil de la FDI), le P^r Paulo Melo (Conseil de la FDI), le D^r Susie Sanderson (achevant son second mandat de Présidente de l'Assemblée générale), le D^r William Cheung (président du Comité de l'éducation), le D^r Enrico Lai (vice-président du Comité de l'éducation), le P^r Marzena Dominiak (Comité de l'éducation), le P^r Mahesh Verma (Comité scientifique) et le P^r Elham Kateeb (président du Comité de la santé publique).</p>	
7B. CONGRÈS DENTAIRE MONDIAL (CDM) DE LA FDI				
7.1 CDM 2024/2025	P	S. Sanderson	Le rapport sur le Congrès dentaire mondial de la FDI était intégré à la documentation de l'Assemblée générale.	
7.1 Brève allocution et passation du drapeau de la FDI au Comité organisateur local du Congrès dentaire mondial 2025	P	T. İşmen	Le P ^r Tarik İşmen, président de l'ADT, donne une brève allocution et remercie l'ensemble des délégués et des partenaires pour leurs retours positifs ainsi que leur contribution à la réussite de ce Congrès. Il conclut en remerciant le Président et le Conseil de la FDI, le Directeur exécutif, l'équipe du Secrétariat et le Comité de l'éducation, puis souhaite à tous le meilleur pour le prochain Congrès organisé à Shanghai.	
	P	C. Guo	Le P ^r Chuanbin Guo, président de la CSA, se dit honoré de la confiance accordée par la FDI pour l'organisation du deuxième Congrès dentaire mondial en Chine. Le précédent Congrès de la FDI, qui s'est tenu en 2006 à Shenzhen, fut un événement	

Point à l'ordre du jour	Type	Personnes concernées	Texte	Mesure prise
			historique ; il invite chaleureusement tous les délégués à venir à Shanghai en 2025. Une courte vidéo de présentation est diffusée.	
8B. ÉLECTIONS				
	D	AG	<p>La Présidente de l'Assemblée, qui se porte candidate au Conseil, sollicite le Président de la FDI afin qu'il anime les élections au Conseil.</p> <p>Comme indiqué précédemment, le D^r Hugo Zamora, candidat argentin, se retire des élections.</p> <p>Pour le siège vacant de la zone géographique Amérique latine du Conseil, le D^r Mauricio Montero (Costa Rica) est le seul candidat et est donc élu pour un premier mandat par le Président.</p> <p>L'Assemblée générale procède au vote pour la zone géographique Europe du Conseil : le D^r Sophie Dartevelle est réélue pour un deuxième mandat.</p> <p>L'Assemblée générale procède au vote pour l'ensemble des zones géographiques du Conseil : le D^r William Cheung (RAS de Hong Kong, Chine), le P^r Elham Kateeb (État de Palestine) et le P^r S. M. Balaji (Seychelles) sont élus pour un premier mandat, tandis que le D^r Anna Lella (Pologne) et le P^r adjoint Duygu Ilhan (Türkiye) sont réélus pour un deuxième mandat.</p> <p>La Présidente de l'Assemblée reprend ses fonctions.</p> <p>L'Assemblée générale procède au vote et élit le D^r Stephen Liew en qualité de Président de l'Assemblée générale de la FDI.</p> <p>Pour le siège vacant au sein du Comité de liaison et de soutien aux Membres, le D^r Irene Marron-Tarazzi (États-Unis) est la seule candidate et est donc élue pour un deuxième mandat par la Présidente de l'Assemblée.</p> <p>L'Assemblée générale procède au vote pour le Comité de la pratique dentaire : le D^r Doniphon Hammer (France) est réélu pour un deuxième mandat et le D^r Hiroyuki Hirano (Japon) est élu pour un premier mandat.</p> <p>L'Assemblée générale procède au vote pour le Comité de l'éducation : le P^r Jun Tsuruta (Japon) est élu pour un premier mandat et le D^r Antonio Estrada Valenzuela (Mexique) est réélu pour un deuxième mandat.</p>	
	D	AG		

Point à l'ordre du jour	Type	Personnes concernées	Texte	Mesure prise
			<p><i>L'Assemblée générale procède au vote pour le Comité scientifique : le P^r Falk Schwendicke (Allemagne) et le D^r Wendy Thompson (Royaume-Uni) sont réélus pour un deuxième mandat.</i></p> <p><i>L'Assemblée générale procède au vote pour le Comité de la santé publique : le D^r Louisa Nokukhanya Makwakwa (Afrique du Sud) et le P^r Youn-Hee Choi (République de Corée) sont élus pour un premier mandat.</i></p>	
9B. QUESTIONS DIVERSES				
	P	S. Sanderson	<p>Aucun autre point n'est à l'ordre du jour.</p> <p>Au nom de l'Assemblée générale, la Présidente de l'Assemblée remercie le Comité organisateur local, les interprètes, les techniciens, le personnel de la FDI, les membres du Conseil ainsi que l'ensemble des délégués pour leur coopération.</p> <p>À titre personnel, la Présidente de l'Assemblée remercie sincèrement Djerdana (Gina) Ivosevic, Directrice de la gouvernance et de l'adhésion, pour son aide précieuse lors des assemblées générales.</p>	
10B. CLÔTURE				
	D	S. Sanderson	La Présidente de l'Assemblée annonce que la prochaine assemblée se tiendra en septembre 2025 à Shanghai, en Chine, et lève la séance.	